

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNES DE BOURGNEUF ET AITON EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE ECONOMIQUE ARC-ISERE

AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'arrêté préfectoral du 16 mai 2018 est ouverte en mairies de Bourgneuf et Aiton une enquête publique de 32 jours, du **mardi 12 juin au vendredi 13 juillet 2018 inclus** relative aux travaux relatifs à l'extension du Parc d'activité économique ARC-ISERE sur le territoire de ces deux communes.

Le dossier de demande sera déposé en mairies de Bourgneuf et Aiton, du mardi 12 juin au vendredi 13 juillet 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies :

Bourgneuf :

Lundi et jeudi de 14h00 à 18h00

Mardi et Vendredi de 14h00 à 19h00

Aiton :

Tous les jours de 14h00 à 17h30 ( le lundi jusqu'à 19h00)

Le dossier sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>), et consultable sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Guy GASTALDI, ingénieur, est nommé commissaire enquêteur.

Il siègera :

<b>en mairie de Bourgneuf :</b>	<b>en mairie d'Aiton :</b>
mardi 12 juin 2018 de 16h à 19h.	mardi 3 juillet 2018 de 14h30 à 17h30
vendredi 13 juillet de 16h30 à 18h30	vendredi 13 juillet de 14h à 16h.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Bourgneuf, siège de l'enquête, et par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie.bourgneuf73@wanadoo.fr](mailto:mairie.bourgneuf73@wanadoo.fr), et sur le site internet de l'État en Savoie : (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête. Celles-ci devront être dupliquées et intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie.

Monsieur François-Xavier LE CORRE, directeur du syndicat mixte ARC-ISERE pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet ( Syndicat mixte Arc\_Isère - Le Tiolet - 73390 CHAMOUSSET- mail : [fx.lecorre@coeurdesavoie.fr](mailto:fx.lecorre@coeurdesavoie.fr) ).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Bourgneuf et Aiton et à la Direction des territoires – Service environnement, eau, forêts – Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>).

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.